

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGES

SEANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

Objet :  
Budget supplémentaire 2024

Date de convocation :  
Le 06 mai 2024

Date d'affichage :  
Le 06 mai 2024

Nombre d'Administrateurs :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2

Date de publication :  
Le 06 mai 2024

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
A.KLEINPOORT			
P.CHOQUET			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
06 juin 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL, M. Alain KLEINPOORT

Excusé(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, Mme Annie VANSTEENKESTE,  
M. Roland BROUCKE

Les résultats 2023 doivent être affectés au Budget Supplémentaire 2024.

En résumé, le Budget Supplémentaire à affecter en fonctionnement est ainsi de 97 011,91€ et de 269 391,83 € en investissement. Il est proposé de répartir ces sommes de la façon suivante :

**En fonctionnement :**

1/En dépenses :

Affectation à des besoins nouveaux pour 139 011,91 €, dont :

- Au chapitre 011 - frais à caractère général : 66 011,91 €, notamment pour les activités des personnes âgées (32 850 €) et les formations des agents
- Au chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 73 000 €, notamment 40 000 € pour la ligne subventions et les secours d'urgence (18 000 €)

2/En recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 pour 97 011,91 €.
- Subvention « ville de Loon-Plage » pour un montant de 42 000,00 €

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 139011,91€.

**En investissement :**

1/En dépenses :

Elles s'élèvent à hauteur de 107 501,46 € comme suit :

- Au chapitre 21 - immobilisations corporelles pour 102 000,00 €, notamment pour l'acquisition d'un véhicule
- Reste à réaliser pour 5 501,46 € qui correspond à l'acquisition de la sonorisation de la maison des anciens.

2/En recettes :

Elles s'élèvent à hauteur de 273 691,83 € comme suit :

- Reprise du résultat global d'investissement reporté pour 269 391,83 €
- Reste à réaliser pour 4 300 € pour la cession du terrain ZH18 Près du moulin des Brouckes.

La section d'investissement est votée en suréquilibre pour 166 190,37 €.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver le budget supplémentaire 2024.

**ADOPTE,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS

